



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mai à vingt heures dix minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation :

30.04.2026

Affichage :

30.04.2026

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Eric BAEDER, LAU Eric, Sandra CHERREY, SIQUOIR Sophia, Christophe KONRATH, AUDOIN Sophie, Cédric GUILLAUME, SCHERMESSE Chloé, Matéo SCHUBNEL,

Excusé(e)s :

Aline LUCAS pouvoir donné à Patricia GRAMPP, Julien WALZER pouvoir donné à Christophe KONRATH, Amélie MOLENAT pouvoir donné à Angelo ROMANO

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_50

DELIBERATION ACCEPTANT LE BENEFICE DE CONTRATS CNP ASSURANCES

Rapporteur : Angelo ROMANO, Maire

VU l'article L.2242-1 du CGCT qui stipule que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

VU le contrat INITIATIVES TRANSMISSION n° 405 049773 16

VU le contrat INITIATIVES TRANSMISSION n° 518 424768 07

VU le contrat ECUREUIL REVENUS GARANTIS n° 941 000235 16

VU le contrat NUANCES PLUS n° 859 342990 16

VU le contrat NUANCES PLUS n° 859 305520 13

VU le contrat NUANCES PLUS n° 859 294162 17

VU le contrat ASSURECUREUIL n° 403 130732 03

VU le contrat NUANCES PLUS n° 859 294153 08

VU le contrat ASSURECUREUIL n° 403 238759 22

VU le contrat NUANCES 3D n° 617 685062 06

VU le contrat NUANCES n° 856 154793 10

CONSIDERANT le courrier du 17 avril 2026 de CNP Assurances demandant de transmettre une décision du conseil municipal acceptant le bénéfice des contrats

Le conseil municipal de Griesbach-au-Val
après délibération à l'unanimité des membres présents et des membres représentés

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 068-216801092-20260505-DCM2026_50-DE



DECIDE

- D'ACCEPTER le bénéfice des contrats cités au profit de la commune, conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- DE CHARGER le Maire de transmettre cette décision à l'assureur concerné, accompagné des pièces justificatives requises.

Fait à Griesbach-au-Val, le 05/05/2026

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,



Romano
Angelo ROMANO

La secrétaire de séance,



DAO
Severine DAO